

## Programme de la Formation

# LES MARCHES DE CONCEPTION REALISATION et globaux de performance

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Marchés publics de conception réalisation <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 13 octobre 2022 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 8 novembre 2022	Distanciel synchrone	mardi 18 octobre 2022, 09h00 - 12h30	100 % à distance
	Distanciel synchrone	mercredi 19 octobre 2022, 09h00 - 12h30	100 % à distance

### CONTEXTE GÉNÉRAL

La loi ELAN a modifié les accès à la commande et les façons de travailler et les architectes doivent le savoir, afin d'être présents sur les marchés globaux, qui s'intensifient.

Les HLM ont la possibilité de recourir aux marchés de conception réalisation librement et ils ont adoptés cette possibilité.

La loi MOP a été modifiée pour ouvrir de nouvelles possibilités de faire des marchés de conception réalisation lorsqu'il y a un engagement de performance énergétique. Ce qui ouvre ces marchés à toutes les Collectivités Locales.

Le Code de la Commande Publique applicable au 1 avril 2019 a pris en compte toutes ces modifications, et ouvre sans limite le recours aux marchés globaux de performance.

Il a bien sûr intégré les règles que la loi LCAP du 7 juillet 2016 a imposé aux marchés globaux : obligation de définir l'équipe de maîtrise d'œuvre au sein de ces marchés, mais aussi d'imposer une mission de base en bâtiment à l'intérieur de ces marchés globaux, obligatoirement confiée à cette équipe de maîtrise d'œuvre.

Un décret récent du 31 mars 2021 faisant suite à une nouvelle disposition introduite par la loi ASAP du 07/12/2020, vient de modifier à nouveau les règles de la commande publique qui s'appliquent aux marchés globaux.

Il est indispensable pour les architectes de connaître toutes ces règles avant de se lancer à participer à des marchés globaux.

[Et dernière info : Budget 2021 - le gouvernement mise sur la conception-réalisation pour accélérer la rénovation énergétique](#)

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Accéder à la commande des marchés globaux, en défendant la qualité architecturale du projet, tout en restant compétitif au regard de sa complexité.

## PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ ? Il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ ? créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi ? vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

**Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge. Aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.**

**SALARIÉ(E)** : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire.
- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM.

**LIBÉRAL(E)** : vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#). Vous devez, à minima, justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document. Ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons.

**DEMANDEUR D'EMPLOI** : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence doit être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635\*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.**

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - [formation@maj-na.fr](mailto:formation@maj-na.fr)

## PUBLIC CIBLE

Architectes, chefs de projets, urbanistes, maîtres d'œuvres participant à la conduite de projets d'équipements publics, maîtres d'ouvrages.

## PRÉREQUIS

Avoir participé à la réalisation d'équipement public en marchés globaux ou pour ceux qui n'ont participé qu'à des équipements privés, vouloir diversifier leur activité en s'orientant vers les équipements publics par des marchés globaux.  
Aucune connaissance particulière et préalable du sujet n'est requise.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.  
Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 1 jour après la formation.**

La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

## Module Marchés publics de conception réalisation

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	mardi 18 octobre 2022, 09h00 - 12h30	100 % à distance
Distanciel synchrone	mercredi 19 octobre 2022, 09h00 - 12h30	100 % à distance

Ouverture de la plateforme de formation : 13 octobre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 8 novembre 2022

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- identifier les marchés globaux et les moyens d'accéder à la commande
- répondre aux différentes procédures de manière efficiente
- appréhender les interactions entre les partenaires signataires

### FORMATEUR(S)

CABANIEU Jacques - ancien Secrétaire Général de la MIQCP

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation proposée soit en présentiel (format journée), soit en distanciel (format demi-journée), en application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance - voir suivant la programmation

Dans les deux formats, la méthode pédagogique appliquée repose sur l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les apports expérimentiels de l'intervenant et de chacun des participants. Un support pédagogique sera remis aux participants en guise de mémo.

Pour les formations animées à distance, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur, ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

### PROGRAMME

Marchés de conception réalisation et marchés globaux de performance

Comprendre le processus de ces marchés globaux

- Les conditions de recours
- Les avantages, les inconvénients et les lacunes de cette procédure de conception réalisation
- Les exigences réglementaires et leurs explicitations (loi MOP, Code de la Commande Publique (CCP) etc...).
- Les procédures de commande (pouvoirs adjudicateurs, opérateurs économiques, ouvrages concernés...) et surtout la procédure de dialogue compétitif ( avec exemple sur la construction neuve de logements)
- La composition des groupements concepteurs entreprises
- Les rôles et attributions des principaux acteurs

- Les missions allouées à la maîtrise d'œuvre dans tous les contrats globaux, imposées par la loi CAP ( juillet 2016 ) et son décret d'application du 5 mai 2017 ( repris dans le CCP )
- Comment optimiser et appréhender la collaboration concepteur / réalisateur et l'engagement contractuel sur les coûts et les délais de réalisation.
- Les marchés globaux de performance qui regroupent la conception, la réalisation et la maintenance

Retour d'expérience et conseils pratiques par un architecte ayant pratiqué